

La LETTRE

Ligue
des **droits de
l'Homme**



Fédération
de Moselle



De la L.D.H.

Note d'information de la Fédération MOSELLANE

Janvier – février - mars 2016

Numéro : 69

DÉMOCRATIE VIVANTE

2

« On croyait que c'était fini »

MERCI PATRON

« Un film réjouissant...
Soutenu par la LDH »

2

ACTIVITÉS DE LA SECTION

« Permanences, conférences,
expositions, théâtre etc... »

3

VIOLENCES POLICIÈRES EN TOUTE IMPUNITÉ

« En plein état d'urgence »

4

DÉTERMINATION DE L'ÂGE DES MINEURS ISOLÉS

« Le recours aux test osseux n'est pas
possible sans l'accord de l'intéressé... »

4

QUAND « LE PESSIMISME DE LA RAISON OBLIGE À L'OPTIMISME DE LA VOLONTÉ

« Le réseau de solidarité représente du
monde sur l'agglomération messine »

5

LES DROITS DE L'HOMME DANS LA CITÉ

« Pour ne citer qu'un exemple
d'initiative locale : l'annuaire
informatisé... »

6

LES ATTENTATS DE CE 22 MARS À BRUXELLES.



13 novembre... 22 mars...

Photo extraite de Facebook
Jean-Louis Aubert

BULLETINS D'ADHÉSION

« Rejoignez nous ! »

8

DES FEMMES QUI SE BATTENT

« Ici, ailleurs, partout à travers la
planète »

7

APPEL AUX PARLEMENTAIRES

« Rien ne peut justifier les attentats »

7

APPRENDRE LE FRANÇAIS POUR ACCÉDER À SES DROITS ET S'INTÉGRER

« L'usage du français est le premier
facteur d'intégration... »

10

UN FROID DE CANARD

« Le journaliste n'a pas bravé les
éléments »

9

AU HASARD DES PAGES

« Suivez Horizon-Théâtre »

DÉMOCRATIE VIVANTE

On a cru que c'était plié !

Pendant des mois les médias nous ont dit que notre Code du travail était beaucoup trop lourd ! Mêlant le geste à la parole David Pujadas le laissait tomber sur la table au cours d'un journal ; tout était dit « expliquer était déjà excuser », il n'y avait besoin que d'ajouter : « 5 kilos » pour donner l'information.

Alors que l'on en était encore au projet de loi, avant tout débat, mais Monsieur Valls en rajoutait une couche en interpellant les députés et en les menaçant du 49-3.

« *Monsieur Valls, malgré les difficultés actuelles, vous ne pouvez pas encore gouverner par ordonnance, vous avez en face de vous une société éduquée qui ne se laisse pas abuser par ce soit disant Code du travail du XXIème siècle...* »

D'autant que des alternatives existent.

Encore faut-il, dans une perspective progressiste, avoir en tête l'idée d'un monde meilleur et plus juste, que l'on va s'employer à faire advenir démocratiquement.

Le juriste Alain Supiot professeur au Collège de France, souligne les dangers du projet de réforme El Khomri, en particulier celui lié à la primauté accordée à l'accord d'entreprise, qui deviendrait un instrument de mise en concurrence sociale

(Au-delà de l'emploi. Le rapport Supiot. Nouvelle édition 2016. Éditions Flammarion.)

des travailleurs.

Des chercheurs ont constitué un groupe de travail dès l'automne 2015, ils ont baptisé ce projet GR PACT, ce sont de nom-

prévisible prohiberait le « travail au siflet » en instaurant un vrai préavis pour tout modification de l'emploi du temps.

Pour tous ces universitaires de haut niveau il est urgent de réfléchir au XXIème siècle sur le sens du travail, qui n'est plus seulement l'emploi mais cela est tout à fait absent de la loi El Khomri.

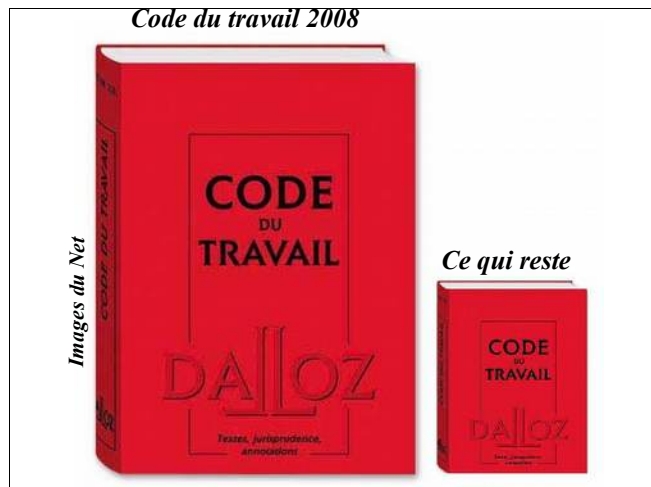
Démocratie en marche :

Voilà que les sénateurs eux même utilisent leur pouvoir pour que la déchéance de nationalité ne puisse pas être constitutionnalisées, comme le voulaient François Hollande et Manuel Valls. Dommage que dans le même temps le gouvernement ait engagé une procédure accélérée pour faire voter une nouvelle loi pénale dite de lutte contre le terrorisme

Et que personne ne se préoccupe des atteintes aux libertés qu'elle va entraîner.

Les corps intermédiaires, l'action citoyenne, les manifestations sont la condition d'une démocratie vivante, mais bien sûr ils gênent les tenants de la pensée unique et du 49-3. Nos idées d'égalité des droits n'ont jamais été si « modernes » continuons à les défendre sans faiblir.

Geneviève Grethen



breux juristes qui se réunissent autour du professeur Emmanuel Dockès, professeur de droit à l'université-Paris-Ouest. Les travaux ne sont pas terminés, mais ce nouveau code du travail est « plus simple, plus court », mais surtout « plus protecteur et mieux adapté à notre temps ».

Ce Pact propose de sortir de l'opposition temps de travail temps de repos devenue archaïque et d'instaurer la notion de temps libre. Ce droit au temps libre, protégé et

La LDH soutient ce film documentaire

C'est à François Ruffin, rédacteur en chef, et à son journal alternatif Fakir, qu'on doit ce film réjouissant sur un sujet qui ne l'est pas du tout. Il raconte l'histoire d'une famille d'ouvriers du Nord, les Klur, licenciés d'une usine textile appartenant à LVMH et délocalisée en Pologne. Chômeurs depuis quatre ans, ils vivent sans chauffage et en mangeant le moins possible, et sont menacés de saisie...



LA LETTRE de la L.D.H



Note d'information
de la Fédération Mosellane
Numéro 69
Mars 2016
Tiré à 200 Ex

Ligue des Droits de l'Homme
et du Citoyen

138, rue Marcadet 75018 PARIS

Présidente

Françoise Dumont

Directeur de la publication

Charles Roederer

Photocopie/Publication

3, rue Gambetta 57000 METZ

ISSN : 2103-3218

CONCOURS "ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ"

10.07.2015

PAS DE CITOYEN
OU CITOYENNE,
ON LE DEVIENT

L'écriture « Écrits pour la Fraternité »
édition 2015-2016



ON NE NAÎT PAS CITOYEN OU
CITOYENNE, ON LE DEVIENT



ACTIVITÉS DE LA SECTION

Les permanences, toujours très fréquentées, viennent en aide aux personnes rencontrant des difficultés dans les démarches administratives à :

Thionville 5, place de la Gare Maison Raymond Queneau un samedi sur deux, renseignement au 0382829714 de 9 heures à 12 heures

Metz les lundis et jeudis, 3 rue Gambetta de 14 à 17 heures téléphone aux heures de permanence 0387661060 en dehors de ces heures 0641941269

Participation de la section à l'assemblée générale régionale le 16 janvier à Pont à Mousson.

L'inauguration de l'annuaire informatisé mis au point par le « Réseau de solidarité des associations messines », détails dans ce numéro, pour aider les associations à apporter une aide pertinente aux personnes dans la difficulté a eu lieu. le 10 mars 2016 en Mairie de Metz. Elle a précédé une conférence animée par Dominique Guibert, président de l'Association européenne pour la défense des Droits de l'Homme (AEDH), « *Les Droits de l'Homme dans la Cité : droits fondamentaux pour tous – comment les communes peuvent-elles relever le défi sur le terrain ?* ».

Cette conférence s'inscrit dans le cadre de la présentation « **La Charte Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la cité** » <http://www.uclg-cisdp.org/>. C'est une action de dimension européenne qui vise à promouvoir de nombreuses manifestations afin de montrer l'importance des initiatives locales dans le cadre du respect des droits des Hommes.

Point culminant de ces journées, après des villes comme Barcelone, Genève, Lyon, Saint Denis... Barcelone, la signature par la ville de Metz de la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la ville.

Sur de nombreux aspects, la ville de Metz est déjà en avance. A l'officialisation de la signature nous vous proposerons, avec l'aide de la LDH du Luxembourg <http://www.ldh.lu/>, Une exposition illustrant les différents articles de la déclara-

tion des droits de l'Homme en toutes les langues, soit en extérieur, soit dans le hall de la mairie. Les articles de la DUDH sont illustrés par le peintre Carlos Puente Ambrosio.

De nombreux détails sur ce sujet sont à venir et seront diffusés par divers moyens dont notre site <http://site.ldh-france.org/metz/>, notre page Facebook et différents courriers ou flyers

La LDH Metz a interpellé par courrier (*voir par ailleurs*) les parlementaires mosellans contre la révision de la constitution concernant l'état d'urgence et la déchéance de nationalité

Réponse de seulement trois parlementaires au courrier que nous leur avons adressé leur demandant d'expliquer leur vote :

Marie Jo ZIMMERMANN va communiquer sur le sujet avec son groupe

Jean Pierre MASSERET approuve la prolongation de l'état d'urgence, mais conteste en revanche la déchéance de nationalité.

Patrick ABATE est entièrement sur notre position.

La page Facebook de la LDH Metz, via un site particulier, permettait à chaque citoyen d'interpeller son député sur ce sujet. Les résultats de 332 réponses de parlementaires ont été publiés par Médiapart <https://blogs.mediapart.fr/stephane-allies/blog/180116/reforme-constitutionnelle-cartographie-et-explications-de-vote-apres-332-reponses-parlementaire>

Bilan de la manifestation du 30 janvier à Metz et suite possible. Participation estimée : 250, ce qui est assez satisfaisant au regard du temps.

L'association **La Passerelle** a lancé un média de quartier à Metz-Borny : « **Borny Buzz** ». La LDH souhaite y participer.

Formation jeunes adhérents LDH

Les jeunes du théâtre sont allés en for-

mation à Paris et ils souhaitent faire une formation à Metz de 2 heures, dans un premier temps.

Préparation des interventions sur la laïcité au collège de WOIPPY

Le collège prévoit une heure pour l'intervention sur la charte de la laïcité.

2 classes de 5^e, mercredi 30 mars de 9-10 et 10 -11 H. deux intervenants LDH.

3 classes de 5^e, jeudi 31 mars de 9H à 12H. Il faut donc au moins 3 personnes de la LDH.

classes de 3^e : 27 et 29 juin

Manifestation « Les écolos trucs » à Borny : un événement festif, écologique et familial.

Semaine du développement durable en juin (du 29 mai au 5 juin) un dimanche.

Différents thèmes sont abordés relatifs à l'écolo-

gie

La compagnie Horizon théâtre

La pièce de théâtre « *Je suis un Homme* »

La troupe a déjà fait 18 représentations. Le 19 mars à Paris, à Saint Denis et à Aubervilliers, dans le cadre de la quinzaine contre le racisme pour représenter la LDH.

Le 20 mars à Chalons en Champagne

Et bientôt :

À Lorry les Metz, le 10 avril au foyer communal à 15 h 30.

À Épinal, 29 avril pour une association humanitaire.



Dominique Guibert

CLIP TOURNONS LA PAGE

"Des artistes se mobilisent en chanson pour instaurer une vraie démocratie dans les pays africains. Voici le clip de "tournons la page" par Humanist et Ray Neiman"

https://www.youtube.com/watch?v=5bG0csnBw_8&feature=youtu.be

Dans le cadre de la 44^e édition de la quinzaine de Saint-Denis antiraciste et solidaire centrée sur les questions de migrations et d'asile La section de la **LDH de Saint-Denis – Plaine-Commune** organise un théâtre-débat

samedi 19 mars 2016 à 14h30 (entrée libre)

Maison de Quartier de la Plaine Saint-Denis
5 rue Saint Just – 93200 Saint-Denis
autour de la pièce
Je suis un Homme

Un voyage au cœur de l'exil et des désirs de retour.



VIOLENCE POLICIÈRE EN TOUTE IMPUNITÉ

En plein état d'urgence et alors qu'un projet de loi visant à élargir les cas d'usage des armes à feu par les forces de l'ordre est actuellement en discussion au Sénat, un rapport de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) repose la question des violences commises par les agents des forces de sécurité.

Pas de justice pour les victimes de violences policières

Plus de 10 ans après le rapport accablant d'Amnesty International, le rapport intitulé « l'ordre et la force, enquête sur l'usage de la force par les représentants de la loi en France » dresse les mêmes constats. Premièrement, il n'existe aucune statistique officielle sur les cas de blessures ou décès liés à l'action des forces de l'ordre. Deuxièmement, les victimes sont majoritairement issues de minorités visibles. Troisièmement, les autorités administratives et judiciaires se montrent réticentes à poursuivre des agents de la force publique. Enfin, dans les rares cas poursuivis, les sanctions sont souvent très faibles.

Le rapport constate cependant une certaine évolution dans les contextes et formes de violence. Alors qu'un grand nombre d'incidents ont lieu lors d'interpellations et d'opérations de contrôle du public, la garde à vue n'est plus autant une période à risque. L'ACAT relève, d'autre part, une baisse des décès résultant de l'intervention des forces de l'ordre et une augmentation des blessures graves.

Les violences commises par les agents de la force publique feraient une dizaine de victimes chaque année. Entre 2005 et

2015, l'association ACAT a recensé 89 situations alléguées de violences impliquant des agents de police ou de gendarmerie, dont 26 décès. En 2012, l'association Basta Mag avait recensé 18 décès.

Des raisons de craindre une augmentation de la violence policière

Les mesures prises par les autorités pour mieux armer les forces de sécurité et assouplir les règles d'ouverture de feu par les forces de l'ordre font craindre une augmentation des cas d'usage excessif et illégal de la force. Par ailleurs, les forces de sécurité sous pression depuis 2015 sont actuellement à bout de souffle, ce qui augmente encore le risque de bavure.

Dans ce contexte, le renforcement des pouvoirs des forces de l'ordre doit aller de pair avec la mise en place de mesures garantissant que des enquêtes soient menées systématiquement lorsque des fautes sont alléguées à l'encontre des agents de police ou de gendarmerie.

Reformes nécessaires

En premier lieu, il convient de créer une commission indépendante d'enquête autonome pouvant être saisi directement par les victimes. A l'heure actuelle les enquêtes sur les violences policières sont menées soit en interne soit par l'IGPN, pour la police, ou l'IGGN, pour la gendarmerie. Ces derniers, sont des organes placés sous le contrôle direct des autorités qu'elles ont le pouvoir d'enquêter. Ceci pose un problème évident d'impartialité. Le Défenseur des droits, peut aussi être saisi par les victimes. S'il est impartial, il ne peut que donner des avis. Dans les cas

de demande de poursuites disciplinaires, ceux-ci sont rarement suivis par les autorités compétentes. Plusieurs pays voisins ont mis en place des mécanismes de plainte indépendants. Par exemple, le Comité permanent belge de contrôle des services de police est une instance externe chargée du contrôle de la police qui relève du Parlement fédéral.

En second lieu, il convient de faire la

lumière sur ce problème. La collecte de données est indispensable à l'élaboration d'une réponse



appropriée. Plusieurs modèles existent. En Grande Bretagne un organe indépendant, l'indépendant *police complaint commission*, comptabilise le nombre de morts au cours d'intervention de police. Aux États Unis, la Cour Suprême recense les décès causés par les forces de sécurité.

S'il ne faut pas jeter le discrédit sur une profession qui dans sa grande majorité s'acquitte de sa tâche avec courage et dans le respect de la loi, l'accès à la justice est un droit fondamental, auquel les victimes de violences policières doivent pouvoir prétendre au même titre que toutes les autres.

Grâce Favrel

19 mars 2016

Adresse du document : <http://www.senat.fr/questions/base/2015/qSEQ150717262.html>

Détermination de l'âge des mineurs isolés étrangers

14e législature

Question écrite n° 17262 de M. Pierre Laurent (Paris – CRC) publiée dans le JO Sénat du 09/07/2015 - page 1630

Rappelle la question 13937 M. Pierre Laurent rappelle à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice les termes de sa question n°13937 posée le 27/11/2014 sous le titre : " Détermination de l'âge des mineurs isolés étrangers ", qui n'a pas obtenu de réponse à ce jour. Réponse du Ministère de la justice publiée dans le JO Sénat du 17/12/2015 - page 3487

Tout enfant en danger sur le territoire national peut bénéficier du dispositif de protection de l'enfance, quelles que soient sa nationalité, son origine et son parcours. Les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille sur le territoire national, communément appelés mineurs isolés étrangers, ne sont pas toujours en mesure de prouver leur minorité, condition nécessaire pour bénéficier d'une mesure de protection. Dans le cadre de la procédure d'assistance éducative, l'article 1183 du code de procédure civile permet à l'autorité judiciaire d'ordonner toute mesure d'information, enquête sociale, examens médicaux, expertises psychiatriques et psychologiques... C'est à ce titre que des examens radiologiques, les tests osseux, peuvent être ordonnés en cas de doute sur la minorité de l'intéressé et après vérification des documents d'identité, conformément au protocole d'évaluation de l'âge annexé à la circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes isolés étrangers. Ce protocole rappelle que ces examens ont un caractère subsidiaire, qu'ils ne constituent que l'un des éléments d'appréciation et que le doute doit être interprété en faveur de la minorité. Les conditions dans lesquelles ces tests sont pratiqués suscitent toutefois des interrogations, partagées par la garde des Sceaux, quant au respect de la volonté et de l'intérêt de ces enfants. Leur fiabilité est également questionnée, notamment lorsqu'ils sont utilisés seuls, puisqu'ils ne permettent pas d'établir d'âge certain et ne donnent qu'une indication comportant une marge d'erreur. Ces questions sont actuellement en débat devant le Parlement dans le cadre de la proposition de loi n° 99 relative à la protection de l'enfant, déposée le 11 septembre 2014 par la sénatrice Mme Michelle Meunier. À ce stade de la discussion, le recours aux tests radiologiques n'est possible qu'en cas d'accord de l'intéressé. Le doute lui profite.

QUAND « LE PESSIMISME DE LA RAISON OBLIGE À L'OPTIMISME DE LA VOLONTÉ » : RÉFLÉCHIR ET AGIR ENSEMBLE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Il y a deux ans, un grand nombre d'associations messines concernées par les problèmes liés à la précarité ont décidé de créer un **réseau de solidarité**, afin de confronter leurs analyses, de ne pas toujours travailler chacune dans leur coin et donc d'être plus efficaces.

Le réseau de solidarité représente du monde sur l'agglomération messine...

24 associations fort différentes les unes des autres du fait de leur taille, de leur domaine d'activités, de leurs ressources humaines et matérielles, mais toutes portées par les mêmes valeurs :

- la solidarité,
- le respect de la dignité humaine,
- le refus des discriminations,
- le refus de la misère

Les associations du réseau de solidarité ne souhaitent pas perdre leur temps en grandes réunions.

Dès le départ, elles ont décidé de travailler en **ateliers de réflexion et d'action** autour des sujets de préoccupation suivants :

- l'hébergement et le logement,
- l'accès aux soins et à la santé,
- l'urgence alimentaire et les aides alimentaires,
- l'accès à la culture et à l'insertion sociale

D'autres groupes sur des sujets transversaux peuvent se former en fonction des besoins :

- un groupe a travaillé sur les conditions de mise en œuvre de la domiciliation administrative pour les personnes n'ayant pas d'adresse
- En ce moment, les associations travaillent sur un projet de gratuité des transports dans l'agglomération messine pour des publics ciblés.

La méthode de travail est la suivante :

- partir de constats à l'échelon local,
- lister et analyser les réponses apportées par les institutions et par les associations,
- dégager les sujets de préoccupations qui constituent les axes de travail prioritaires,
- faire émerger des propositions et les porter devant les institutions concernées.

Pour l'année 2016, les associations du réseau de solidarité se sont fixées les priorités suivantes :

Dans le domaine de l'Hébergement-logement, il faut prévenir les expulsions qui sont nombreuses sur l'agglomération messine et favoriser l'accès au logement autonome. Sur cette question, des moyens

communs État, département, CAF, associations pourraient être regroupés.

En ce qui concerne l'accès aux soins, le constat est sans appel :

- les personnes en situation de précarité ont du mal à faire valoir leurs droits et à accéder de manière globale à une prise en charge médico-psycho-sociale cohérente et rapide.

Ces difficultés se traduisent très souvent, pour ces personnes, par un retard, voire par un renoncement aux soins.

Quelles réponses sont apportées à Metz ? Il est clair que l'offre de soins en direction des publics fragiles est à améliorer :

- La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) est un service basé à l'hôpital de Mercy, normalement dédié aux personnes qui n'ont pas ou peu de couvertures sociales et qui sont en difficultés financières. Dans les faits, la PASS est difficile d'accès, d'un fonctionnement opaque et, de plus, elle fait payer les consultations !

- Les plus gros problèmes concernent la prise en charge psychiatrique : les centres médico-psychologiques (CMP) sont saturés et de très faibles moyens sont accordés aux équipes mobiles psychiatrie-précarité.

Les intervenants du secteur social se disent désarmés et non formés pour identifier et soutenir les personnes ayant des pathologies mentales.

Ils s'accordent pour dire qu'un lieu d'accueil, d'accès aux droits, de prévention et de soin serait nécessaire, en centre-ville à Metz, pour toutes les personnes en situation de précarité passagère ou plus durable.

Ce serait un lieu ouvert à tous, rassemblant les diverses compétences du secteur médical, paramédical mais également social, psychologique, éducatif...

Un grand et beau projet à construire avec les partenaires institutionnels.

- Se pose aussi la question de l'hygiène pour les personnes à la rue : il n'y a pas actuellement beaucoup de points d'eau potable à Metz et encore moins de toilettes gratuites. La municipalité a entendu les associations et la question est en passe de se solutionner. Reste entier le problème du manque de douches...

L'aide alimentaire, quant à elle, peut concerner des personnes très différentes.

Mais, force est de constater que lorsque les dépenses contraintes représentent les 2/3 des revenus, les dépenses d'alimentation sont réduites au minimum, ce qui se traduit par une diminution de la consommation de viande, de poisson, de fruits et légumes ou encore par le fait de sauter un repas

Une carte de toutes les aides alimentaires sur le territoire messin a été faite par le réseau.

Il faut continuer en ce sens et coordonner au mieux les aides entre associations pour répondre le plus possible aux besoins.

Et l'accès à la culture, n'est-ce pas un luxe, un sujet tout à fait secondaire au regard de la situation dramatique des personnes en précarité ?

Et bien non : depuis longtemps les associations ont fait de l'accès à la culture un vecteur d'insertion sociale, un moyen de vivre comme tout un chacun et de gagner en dignité. C'est pourquoi les associations du réseau de solidarité réfléchissent à un système de billets mis à disposition, sans nier qu'il est parfois difficile de convaincre les personnes en précarité de se rendre dans les lieux culturels...

Travailler à l'accès à des billets mis à disposition est un axe tout à fait pertinent, à condition cependant que cela s'accompagne de médiation et d'accompagnement. Des partenariats sont à construire avec les structures culturelles.

Voilà des pistes de travail concrètes qui, si elles sont reprises et soutenues par les collectivités locales, pourront améliorer la vie d'un grand nombre de nos concitoyens.

Il faut savoir que la précarité et de l'exclusion sont en augmentation dans l'agglomération messine :

- 20 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté à Metz, plaçant la ville au-dessus de la moyenne nationale qui est de 15 %.

- Des bénéficiaires de RSA en forte augmentation, actuellement 11 % de la population messine : le nombre de foyers bénéficiaires a progressé de 28% entre 2009 et 2014.

- Parmi ces bénéficiaires du RSA : 4 allocataires sur 10 sont sous le seuil de bas revenus ;

Suite de la page 5

- Malgré les aides, 11786 allocataires restent sous le seuil de bas revenu soit 38,7% des allocataires. Le nombre d'allocataires vivant sous ce seuil évolue plus rapidement qu'au niveau départemental.
- Les personnes de 20 à 39 ans représentent 56 % des allocataires en dessous de seuil

de pauvreté. Ces personnes ont besoin de pouvoir se déplacer pour travailler ou chercher un emploi. Leurs faibles revenus peuvent leur interdire ces déplacements.

Et on pourrait continuer avec l'augmentation du nombre de personnes exclues durablement du marché de travail, la forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi depuis 2012, au 10 % de jeunes messins sans diplômes etc, etc ...

Consultez le site du réseau de solidarité :

<http://reseau.solidarite.free.fr/>

Tout ceci explique que la phrase d'Antonio GRAMSCI résonne si fort en moi :

« *Le pessimisme de la raison oblige à l'optimisme de la volonté* »

Hélène LECLERC, coordonnatrice du Réseau de Solidarité

LES DROITS DE L'HOMME DANS LA CITÉ



Carlos Puente ambrosio

Est-il utile de défendre des Droits au niveau institutionnel si les habitants d'une commune ne sont pas amenés à les défendre là où ils sont ?

Tel était le sujet de la conférence de Dominique GUIBERT, Président de l'association européenne des Droits de l'Homme (AEDH), jeudi 10 mars à l'hôtel de ville de Metz.

L'espace local est-il un lieu pertinent pour la défense des Droits ?

Le LDH - Metz se place résolument sur cet axe, comme en témoigne son implication dans les actions concrètes menées par le Réseau de Solidarité des Associations Messines.

Pour ne citer qu'un exemple d'initiative locale : l'annuaire informatisé des as-

sociations et organismes de solidarité, que l'on peut trouver sur le site du réseau <http://reseau.solidarite.free.fr/>

La conception de cet annuaire repose sur une entrée par les droits : droit au logement, droit à l'hygiène, droit à la santé etc...

Cet annuaire est bien, à l'échelon local, un outil des Droits de l'Homme.

D. GUIBERT défend l'idée qu'il y a une territorialisation des Droits : ce qui compte, c'est comment on les met en pratique au quotidien dans la cité. S'il n'y a pas des gens pour porter ces Droits ; ils ne

seront que des idées ...

Les lois qui sont votées par les institutions sont toujours le résultat d'un rapport de force, d'une lutte sur le terrain.

L'espace local est un endroit éminemment politique car c'est là que se vérifie l'effectivité des Droits.

Du fait de l'instabilité du monde nous sommes dans une période dangereuse pour les Droits de l'Homme. Le local peut nous sauver en tant que terrain sur lequel on peut agir et saisir le Droit.

Hélène LECLERC



Vue de l'assistance à la conférence et à l'inauguration

DES FEMMES QUI SE BATTENT ...

Ici, ailleurs, hier, aujourd'hui, partout à travers la planète, des femmes luttent, résistent, s'engagent, pour leur liberté, leurs droits, dénoncent sans relâche les violences, les injustices, les inégalités dont elles souffrent juste parce qu'elles sont des femmes !

Je pourrais, une fois encore, rédiger la liste des violences et des discriminations qui persistent à travers le monde, établir la liste de pays que nous connaissons, et où les femmes sont réduites au silence, mutilées ; je pourrais rappeler qu'ici, dans notre pays, tous les trois jours une femme meurt sous les coups de son compagnon ; je pourrais redire, comme l'a montré un récent sondage, qu'en France les préjugés ont la vie dure, et que pour beaucoup le viol des femmes est quasiment une fatalité, puisque, selon certains, les victimes sont parfois un peu « responsables » de ce qui leur arrive, ainsi ce crime, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est alors présenté comme un banal fait divers...

Pourtant, aujourd'hui, alors que la chance m'est donnée de pouvoir m'exprimer sur cette manifestation que nous retrouvons chaque année, le 8 mars, journée internationale de lutte pour les Droits des Femmes, je choisis tout simplement de rendre hommage à celles, connues ou ano-



nymes, qui se battent, inlassablement, dans notre pays, où les choses ont certes évolué, et où des progrès restent à faire, mais aussi partout ailleurs, où les femmes et les petites filles sont des proies, entre les mains de la barbarie, et où, en dépit de tout, les femmes s'organisent, restent debout !

Je pense aux Mères de la place de Mai,

ces femmes qui, pendant près de trente ans se sont battues pour retrouver leurs enfants, enlevés par la dictature militaire, en Argentine, « les Mères de la place de Mai » organisation de défense des Droits de la Personne, composée de femmes...

Je pense aujourd'hui aux grands-mères de la place de Mai, parmi lesquelles Estrella Carlotto qui vient de retrouver son petit-fils après 36 années de combat mili-



tant.

Je pense à Latifa Ibn Ziaten, mère du soldat assassiné par Mohamed Merah, venue le 27 janvier pour une soirée à Metz, et qui multiplie conférences et interventions en milieu scolaire pour apporter un message de paix, de tolérance, afin de promouvoir le dialogue et lutter contre le terrorisme.

Je pense à Laurence Noëlle, elle aussi venue à Metz pour apporter son témoignage sur sa vie et son parcours jusqu'à sortir de la prostitution, devenue une militante infatigable à travers son combat pour fuir le système prostitutionnel, engagée dans la lutte contre le trafic et l'exploitation sexuelle

Présente dans de multiples conférences, également dans des prisons, sur la demande du ministère de la Justice, son livre, « Renaître de ses hontes » est un message d'espoir !

Je pense à Mariam Guerey, travailleuse sociale, militante humanitaire, à la fois soignante, éducatrice, présente sur tous les fronts, aux côtés des réfugiés dans la jungle de Calais, et qui, avec d'autres, depuis des années accompagne les Migrants

dans leur combat au quotidien, et déclare : la France oubliée que derrière les chiffres, il y a des êtres humains !

Je pense à Nursel Kiliç, elle aussi de passage dans notre ville récemment, militante pour les Droits des femmes Kurdes qui se battent contre tous les fondamentalismes religieux et se prononcent pour la laïcité.

Nursel Kiliç, représentante du Mouvement International des Femmes libres, qui refusent les mariages forcés, véritable fléau, et dont l'arme en ce domaine est l'éducation. !

La liste serait longue, chacun peut y ajouter bien d'autres noms.

Je pense à toutes les femmes qui un jour ont osé, ou oseront, pousser la porte d'un commissariat, pour ne plus accepter de vivre dans les violences conjugales, aux femmes qui s'engagent dans les mouvements, les associations, les entreprises pour l'égalité des salaires, les partis politiques, pour que les idées évoluent, que les lois changent, ou que si elles existent, elles soient enfin appliquées.

Je pense aux femmes qui se battent contre les idées toutes faites, véhiculées sur elles depuis la nuit des temps ! Détruire un stéréotype est sans doute l'une des tâches les plus difficiles, les femmes le



savent, mais leur marche à travers l'Histoire pour la défense de leurs Droits est irréversible, elles en connaissent l'enjeu et le prix !

Et si, selon Albert Einstein, « Il est plus facile de désintégrer un atome que de détruire un préjugé » ça aussi, les femmes le savent !

Françoise Maix



Cotisation : les tarifs

Les revenus à prendre en compte sont les revenus mensuels courants de l'adhérent.

Vous pouvez opter pour la cotisation couple, simple option pour deux personnes vivant à la même adresse, permettant de prendre en compte le total des revenus des deux adhérents.

Option cotisation « couple »

Tranche	Revenu mensuel	OPTION 1 Règlement annuel par chèque	OPTION 2 Règlement mensuel par prélèvement
1	jusqu'à 500 €	5 €	pas de prélèvement possible
2	jusqu'à 1 000 €	20 €	1,70 € / mois
3	jusqu'à 1 500 €	60 €	5,05 € / mois
4	jusqu'à 1 750 €	75 €	6,35 € / mois
5	jusqu'à 2 250 €	85 €	7,15 € / mois
6	jusqu'à 2 600 €	95 €	7,95 € / mois
7	jusqu'à 3 000 €	110 €	9,25 € / mois
8	jusqu'à 3 500 €	135 €	11,35 € / mois
9	au delà de 3 500 €	195 €	16,35 € / mois
Cotisation		€	€
Hommes & libertés Abonnement		+ 15,00 €	+ 1,25 €
LDH Info Abonnement - version papier (version électronique gratuite)		+ 10,00 €	+ 0,85 €
Complément volontaire		+	+
TOTAL		=	=

La réduction d'impôts est de 66 % de la cotisation, dans la limite de 20 % du revenu imposable annuel avec possibilité de report sur 5 ans en cas de dépassement de cette limite.

VOS COORDONNÉES

Membres légalés :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, en vous adressant au siège de notre organisation, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, demander leur rectification ou leur suppression ou vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées. Dans ce dernier cas, les informations vous concernant seraient alors réservées à l'usage exclusif de notre organisation.

SECTION :

1) Mme M. Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Profession :

2) Mme M. Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Profession :

Adresse :

CP : Commune : Pays :

Tél. personnel : Tél. mobile :

E-mail (écrire lisiblement) :

J'adhère à la LDH, je souscris à ses statuts (consultables sur le site Internet de la LDH) et m'engage à régler ma cotisation selon l'une des modalités indiquées au verso.

à le Signature :

Inscription aux listes de diffusion électroniques

Infocam Forum des ligues Lettre d'information « Droits de l'Homme »

Pour tout renseignement, contacter le service communication : communication@ldh-france.org

Mandat de prélèvement SEPA

_____ Référence Unique du Mandat _____ (Ne rien inscrire)

Date du 1^{er} prélèvement : 10 / / MONTANT €

N° ICS : FR44ZZ42Z720 Association bénéficiaire : Ligue des droits de l'Homme,

138 rue Marcellin, 75018 Paris

Norm et adresse de l'adhérent :

Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Compte à débiter

IBAN

BIC

Joindre un relevé d'identité bancaire.

Type de paiement : paiement récurrent / répétitif

Metz, le 3 février 2016

Appel aux parlementaires

Rien ne peut justifier les attentats qui se sont déroulés en 2015. Chacune des victimes vit en nous parce que nous appartenons à la même humanité. Au lendemain de ces tragiques événements, il n'était pas question de remettre en cause l'état d'urgence. Mais c'est en continuant à vivre librement et fraternellement, en construisant une société plus juste et plus solidaire, que notre réponse aux terroristes sera à la hauteur.

A l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme, des associations telles que Emmaüs France, Médecins du Monde, le MRAP, Réseau Education Sans Frontières...ont signé un appel pour dire non à la déchéance de la nationalité et non à une réforme constitutionnelle.

Aujourd'hui comme au lendemain du 13 novembre, nous devons montrer que la seule réponse aux attaques terroristes c'est de rester solidaires, de lutter contre toute forme de racisme et toutes les sources d'injustices.

Pour nos libertés, pour une société où la fraternité et la solidarité ont toute leur place, nous ne céderons pas à la peur dans laquelle veulent nous faire vivre ceux et celles qui font de la mort leur raison de vivre.

Messieurs les parlementaires, nous vous appelons à rejeter cette réforme constitutionnelle.

Lorry les
Metz
10 avril
foyer
socio
culturel

Epinal
29 avril
pour une
association
humanitaire

La Ligue des Droits de l'Homme
et
IALCEA
présentent

Je
suis
un
homme

Une pièce de
Hance Wilfried Otata.

Mise en scène de
Jean Poirson

suivie d'un débat

Née de leurs
propres
expériences,
une histoire
d'exil,
de départ,
avec l'espoir
d'un retour

Dimanche
10 Avril
15h30
Foyer communal
Lorry-Les-Metz

UN FROID DE CANARD

Forum

Mardi 2 Février 2016

« **COPIE du RL du 2 février 2016** »

INTERF@CE

État d'urgence : le soutien du Net

Dire que les internautes n'ont pas apprécié les manifestations demandant la levée de l'état d'urgence est un euphémisme.



Ici et là en France, comme à Metz, des manifestants ont demandé la levée de l'état d'urgence. Photo par WRTZ

« Incroyable ! Ils ne veulent plus de l'état d'urgence alors que la France vient d'être une nouvelle fois menacée ! » Marie-Josée Lacroix donne le ton général des internautes sur la page facebook du journal. Les manifestations pour la levée de l'état d'urgence y sont fortement dénoncées.

Mélisse Rivollier-Gruetz enchaîne : « Je ne sais pas trop si je dois rire ou pleurer quand je vois ça ! Ont-ils seulement compris ce qui se passait en ce moment ? ! Ils ont besoin d'une piqûre de rappel sur l'année 2015 ! »

Sol Ringe pose des noms sur son indignation : « Je pense aux parents de Marie et

telles manifestations. On ne craint pas les contrôles quand l'on n'a rien à se reprocher... Alors restons dans l'état d'urgence, et même renforçons-le devant de tels groupements. »

Dans un tel flot de rejet, une dissonance tout de même avec le propos de Mokhtar Mezzi : « Y a beaucoup de dérapages depuis cette instauration de l'état d'urgence. Il donne trop de pouvoir à la police. »

Laurent Lenoir reprend le fil des critiques : « La presse et les infos ne devaient même pas parler de ces gens-là car ils seront les premiers à venir gueuler au prochain attentat (pas tous) »

Et Jos Archambeaud de con-

UN FROID DE CANARD

Et une pluie battante lors de la manifestation contre la constitutionalisation de la déchéance de nationalité et de l'état d'urgence le 30 janvier qui n'a pas été relayée par « Le Républicain Lorrain ». Le journaliste n'a pas bravé les éléments pour nous consacrer ensuite un petit espace dans son journal. Il s'est contenté de puiser parmi les commentaires des internautes. Rien pour les gens de terrain qui n'étaient, manifestement, pas du tout du même avis.

APPRENDRE LE FRANÇAIS POUR ACCÉDER À SES DROITS ET S'INTÉGRER

La connaissance et l'usage du français constituent le premier facteur d'intégration car ils permettent une vie sociale normale. La langue est aussi le vecteur de la culture...

Le ministère de l'Intérieur et l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration), sont chargés de l'accueil et de l'accompagnement des étrangers s'installant sur le territoire français.

L'OFII organise l'offre de formation linguistique aux étrangers.

Afin de favoriser l'accès à l'emploi, l'autonomie et l'intégration dans la société française, un nombre d'heures de formation est prescrit

aux personnes n'ayant pas satisfait au test initial de connaissances en langue française.

Dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration, les étrangers s'engagent à suivre avec sérieux et assiduité la formation linguistique prescrite.

L'objectif de cette formation est modeste mais vital :

- comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes, des énoncés très simples pour satisfaire des besoins concrets.
- se présenter, poser à une personne des questions la concernant (par exemple, sur son lieu d'habitation) répondre au même type de questions.
- participer partiellement à une conversation ordinaire en ayant aussi recours à sa langue maternelle ou à d'autres langues, si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif et bienveillant.

En Moselle, c'est le même organisme qui évalue le niveau en français, détermine le nombre d'heures de cours nécessaire et dispense les cours.

Lorsque les élèves souhaitent des cours supplémentaires pour améliorer leur français, il propose des stages de 28H en une semaine

pour environ 800€.

Jusqu'à présent, le nombre d'heures maximal financé par l'OFII était de 400H.

A la rentrée, il va être réduit à 250 heures.

Les élèves vont donc se tourner vers des structures associatives d'éducation populaire (qui fonctionnent avec des bénévoles) qui vont donc voir le nombre de demandes exploser.

L'enjeu de cet apprentissage, au-delà de la pratique de la langue, est l'intégration.

Lorsque l'État laisse cette charge aux associations, il admet qu'enseigner le français à des étrangers ne réclame pas la même

exigence que lorsqu'il s'agit d'enseigner le français, ou une autre langue à des Français. Autrement dit, les étrangers n'ont pas besoin de spécialistes de la langue et de la culture, la bonne volonté des bénévoles suffit. Or, enseigner à ce public demande une capacité d'adaptation et une ouverture d'esprit (à des cultures, des philosophies, des générations diverses) mais aussi un éventail de connaissances important. Cela ne s'improvise pas.

La plupart des associations ne peuvent plus accueillir d'élèves faute de locaux et de bénévoles.

Elles ne sont pas en mesure de répondre aux besoins immédiats et doivent souvent reporter à la rentrée scolaire l'inscription de nouveaux arrivants.

On demande de plus en plus de gages d'intégration et parallèlement, on réduit les moyens permettant cette intégration.

Mesdames LP et Morano vont encore longtemps pouvoir fustiger ces « étrangers qui ne veulent pas s'intégrer, refusant de parler le français » et nos ministres de gauche pointer du doigt « ceux qui n'ont pas vocation à s'intégrer ».

Marie Hebert



École dans la jungle de Calais (photos du Net)

Composition des BUREAUX

Fédération mosellane

Président
Charles ROEDERER
Vice présidente
Sophie BOURGOGNE

Les sections

FORBACH-MOSELLE EST

Présidente
Sophie BOURGOGNE
Secrétaire
Jean IMBAUT
Trésorière
Hélène IMBAUT

METZ

Présidente
Geneviève GRETHEN
Vice-président
Daniel DÉBATISSE
Secrétaire
Hélène LECLERC
Trésorier
Charles ROEDERER

Nous recueillons toujours les numéros de LDH Info et Hommes et libertés dont vous n'avez plus l'utilité, ils nous permettent de faire découvrir la LDH à de futurs ligueurs.

Merci par avance pour votre collaboration

LA DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ,
ÇA SE COMBAT!

POUR LES DROITS, POUR LES LIBERTÉS.
J'ADHÈRE À LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME!
WWW.LDH-FRANCE.ORG



L'ÉTAT D'URGENCE,
ÇA SE REFUSE!

POUR LES DROITS, POUR LES LIBERTÉS.
J'ADHÈRE À LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME!
WWW.LDH-FRANCE.ORG

Ligue des droits de l'Homme



L.D.H. METZ
3, rue Gambetta
57000 METZ
Tél: 06 41 94 12 69 ldh57@laligue.org
<http://www.ldh-france.org/section/metz/>

ANTENNE de THIONVILLE
Maison des associations Raymond Queneau
5, place de la Gare - 57100 THIONVILLE
Tél: 03 82 82 97 14
ldh.thionville@gmail.com
<http://www.ldh-france.org/section/thionville/>